

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

Présents : Robert LEBOEUF, Françoise BERNARD, Christine BOURGEON, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Alain GUILLET, Isabelle DEPUYDT, Isabelle PAGEAULT.

Excusés : Claire CHAPUIS (pouvoir à Isabelle DEPUYDT) Fabienne DAUVERGNE (pouvoir à Robert LEBOEUF),

Secrétaire de séance : Isabelle DEPUYDT

La séance est ouverte à 20H30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : RAPPORT DE LA CLETC

La CLETC (Commission Locale d' Evaluation de Transfert de Charges) entre la communauté de communes et ses communes membres, est chargée d'étudier le coût des transferts de charges des compétences exercées par la Communauté de Communes en lieu et place des communes. Ce coût, évalué pour chaque commune, est déduit du montant de taxe professionnelle qui lui est reversé par la Communauté de Communes.

La CLETC est chargée chaque année d'établir un rapport transmis aux différents conseils municipaux pour approbation.

Ce rapport fixe le montant qui sera reçu de la communauté de communes ou, selon le cas, reversé à la communauté de communes par chaque commune. En ce qui concerne la commune de Mancey, c'est un montant de 10 091.49 €, identique à 2018, qui devra être reversé à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport de la CLETC.

2) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS

Suite à la prise de compétence "Assainissement" au 1er janvier 2020, la Communauté de Communes doit modifier ses statuts pour intégrer cette nouvelle compétence. Les autres compétences obligatoires ne sont pas modifiées. La création et la gestion d'un service d'assainissement non collectif (SPANC) qui faisait partie des compétences optionnelles est retirée des statuts.

Devant la difficulté de compréhension due à une formulation équivoque d'une autre modification proposée l'ensemble du conseil municipal décide de ne pas procéder au vote et de le reporter à la prochaine séance du conseil.

3) RALLYE DES VINS 2020

Comme chaque année l'organisation du Rallye des Vins fait une demande d'autorisation de passage sur la commune pour l'année suivante. En 2020, le Rallye des Vins devrait avoir lieu le dimanche 31 mai. Le conseil municipal est invité à se prononcer : Oui : 5 - Non : 3 - Abstentions : 3

Une autorisation de passage sera donc adressée au Rallye des Vins.

4) INSTALLATION DE ZONES 30 DANS LA COMMUNE

Il est prévu d'installer 3 zones 30 sur la commune :

- Mancey le Bourg
- Bas de Charmes sur la route d'Ozenay
- Moulin Mutin rue principale

Le résultat du vote des conseillers municipaux est le suivant :

- Pour : 8
- Contre : 2
- Abstention : 1

5) PRÉSENTATION DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable passe du stade de l'analyse au stade opérationnel. L'évolution potentielle de notre village est désormais abordée. La formulation concrète de ce travail sera publiée et les habitants de Mancey pourront réagir à volonté. Les décisions définitives seront prises vraisemblablement en 2020, 2021.

Le travail de réflexion et de consultation effectué par le conseil des habitants s'avère fort utile. Les conclusions qui ont été communiquées à la mairie, rejoignent les propositions élaborées au sein du conseil municipal.

Ainsi, le conseil va proposer en terme de projets à mettre en œuvre pour l'avenir de notre commune dans les dix prochaines années :

- la création d'une structure d'accueil pour les personnes âgées, ayant, si possible, un caractère trans-générationnel.
- l'aménagement de la zone humide/ zone verte implantée au centre de Dulphey en parc, jardin, verger respectant le caractère naturel et micro-écologique de ce lieu.
- la création d'un lieu multiservices, regroupant des fonctions de rencontres, d'échanges, de point fixe pour des circuits courts alimentaires, et de services aux personnes.
- l'implantation d'un parc photovoltaïque destiné à couvrir en partie les besoins énergétiques de notre commune.

Questions diverses

- Nos pompiers, pourtant très utiles et précieux, sont en voie de disparition, faute de recrues. Ils tiendront un stand le 9 novembre de 10 h 30 à 12 h à la salle des fêtes.
- Un Arrêté de la DRI concernant la RD 332 (route de Corlay) interdit désormais la circulation des poids lourds sur le tronçon Corlay - Montceaux-Ragny - Sennecey, et donc par voie de conséquence Mancey bourg ; excepté pour les livraisons et les besoins agricoles. Des panneaux seront apposés.
- Monsieur le Maire annonce qu'il s'est mis à la recherche d'une secrétaire de Mairie pour la fin mars 2020, date du renouvellement du conseil municipal. Ce poste correspond à un volume hebdomadaire de 20h..
- Le défilé traditionnel du 11 novembre partira à 10 h 30 de la mairie. Il sera suivi d'un pot à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.
La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 9 décembre